

# **CONSEIL MUNICIPAL**

## **Séance du Vendredi 10 juillet 2020**

### **Salle Les Quatre Rondes**

# **COMPTE-RENDU**

#### **I – Dossiers pour information**

1. Désignation du secrétaire de séance – **Madame Françoise MORNET**

#### **II – Dossiers pour délibération**

1. **Élection des délégués titulaires et suppléants en vue de l'élection des sénateurs du dimanche 27 septembre 2020**

Monsieur indique qu'il convient que le Conseil municipal se réunisse le 10 juillet 2020 pour élire les délégués suppléants en vue des élections sénatoriales ;

Considérant que les grands électeurs sont appelés à voter aux élections sénatoriales du 27 septembre 2020 ;

Considérant que tous les conseillers municipaux de la commune d'Aizenay au nombre de 29 sont délégués de droit, il convient d'élire huit suppléants qui seront appelés à remplacer les délégués lors de l'élection des sénateurs en cas de refus, de décès, de perte des droits civiques et politiques, d'empêchement ou de cessation des fonctions de conseiller municipal de ces délégués,

Il vous est proposé de bien vouloir

ELIRE sans débats, au scrutin secret, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel, les 8 délégués suppléants en vue des élections sénatoriales.

<b><u>LISTE 1</u></b>	Monsieur Bernard PERRIN Madame Marie-Annick CHARRIER Monsieur Emmanuel GARNON Madame Geneviève COUTON Monsieur Dany RABILLER Madame Julie PERRAUDEAU Monsieur François MENARD Madame Cindy BESSEAU
-----------------------	---

A obtenu :

- LISTE 1 : vingt-neuf – (29) voix ;

Les candidats de la LISTE 1 ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, Monsieur le Maire les proclame délégués suppléants.

VOTE :

OUI : 29

NON : 0

ABSTENTION : 0

## **2. Commission Communale des Impôts Directs – Liste des membres titulaires et des membres suppléants**

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite des élections municipales, il convient d'établir la liste des membres titulaires et des membres suppléants de la nouvelle Commission Communale des Impôts Directs.

Cette liste sera transmise à la Direction Générale des Impôts qui désignera 8 membres titulaires et 8 membres suppléants parmi les noms proposés par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Dresse à l'unanimité des membres présents, la liste de présentation suivante :

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
Christophe GUILLET	Christophe ROBRETEAU
Jean-Nicolas BUET	Claude MORILLEAU
Marcel BUTON	Jean-François DURET
Marie-Annick CHARRIER	Wilfried LUCAS
Isabelle GASTON-PIFFETEAU	François PERRIN
Jean-Pierre GUILLET	Eric BUET
Bernard PAPON	Didier VERDON
Serge ADELEE	Jean-Yves PERRAUDEAU
Philippe CLAUTOUR	Roger REMAUD
Emmanuel GARNON	Marc PAQUEREAU
Cédric GRELLIER	Olivier PERROCHEAU
Noël DANIEAU	Jean GUILLOTON
Yvan HAMARD	Yvon CANTIN
Hubert CHEVOLLEAU	Claudie BARANGER
Paul ROBIN	Maurice ROCHETEAU
Jean-Marc COUTON	Marie-Madeleine FORTIN

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

**VOTE :            OUI : 29            NON : 0            ABSTENTION : 0**

## **3. Fourniture et pose d'un modulaire pour les vestiaires du stade de football – Demande de subvention**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux de réalisation et de pose d'une structure modulaire pour les vestiaires du stade de football, situé rue du Stade à Aizenay sont prévus pendant le mois de septembre 2020.

Un financement peut être demandé auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA). Le porteur du projet peut être une collectivité locale en collaboration avec un club support affilié à la FFF. L'équipement doit être situé obligatoirement au sein d'une installation sportive utilisée par le club support.

Le dépôt de la demande d'aide financière se fait auprès du District d'appartenance.

Le coût de ce projet est de de 186 033 € HT et s'établit selon le plan de financement suivant :

Nature de la dépense	DEPENSES TOTALES		RECETTES		
	Montant HT	Montant TTC	Financier	Montant HT	Montant TTC
Fourniture et pose modulaire	184 432,47 €	221 318,96 €	FONDS AIDE FOOTBALL AMATEUR	148 800,00 €	148 800,00 €
Mission Contrôle technique	1 600,00 €	1 920,00 €	AUTOFINANCEMENT COMMUNE	37 232,47 €	74 438,96 €
<b>TOTAL</b>	<b>186 032,47 €</b>	<b>223 238,96 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>186 032,47 €</b>	<b>223 238,96 €</b>

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de prendre une délibération validant cette demande de subvention pour l'opération :

- Fourniture et pose d'un modulaire pour les vestiaires du stade de football.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le plan de financement pour le projet de travaux, tels que présentés.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

**4. Convention d'occupation temporaire du domaine privé de la commune avec Groupement d'Intérêt Public Vendée Numérique, parcelle AE 176**

Monsieur le Maire présente la convention d'occupation temporaire du domaine privé de la commune pour une emprise de 5 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée AE n°176.

Le terrain mis à disposition est destiné à accueillir les infrastructures dédiées au développement d'un réseau de communication électronique (fibre optique).

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accepte les termes de la convention établie par GIP Vendée numérique autorisant l'occupation temporaire d'une partie de la parcelle section AE n°176 pour 5 m<sup>2</sup>.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre GIP Vendée Numérique ou toute autre personne s'y substituant, la commune.

VOTE : OUI : 29 NON : 0 ABSTENTION : 0

Séance levée à 18h30

Affiché le : 15/07/2020  
Date limite d'affichage : 15/09/2020

Vu pour être affiché conformément aux articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Aizenay le 15 juillet 2020

Le Maire,  
Franck ROY

